



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Saint-Brieuc, le **28 SEP. 2026**

Service environnement
Unité milieux aquatiques

Affaire suivie par : Benjamin CHARLES

Tél : 02-96-62-69-03

benjamin.charles@cotes-darmor.gouv.fr

Madame Chloé LARTIGUE
GROUPE LAUNAY
28 RUE DU CHENE GERMAIN
35510 CESSON SEVIGNE

**Objet : Projet de lotissement « Kergam » sur la commune de TREBEURDEN
Courrier de notification de décision**

Référence : 0100321191

P. J. : 1

Madame,

Le 5 août 2026, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant le projet de lotissement « Kergam » sur la commune de Trebeurden, dossier enregistré sous le numéro : **0100321191**.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors **vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier et du récépissé ci-joint**.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux et l'exercice de l'activité, objet de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le directeur départemental
des territoires et de la mer
et par sa délégation,
Le chef de l'unité milieux aquatiques,

Didier SABBADIN

Siège et adresse postale :
1 rue du Parc – CS 52256
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.

Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30